

PV de la réunion du Conseil Municipal
Du 08 septembre 2023

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Alexandre ROCHE, Agnès PANGAUD, William LAFAY, David PALMIER, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Claudine DALIBON, Patricia GATTE, Nelly DUPUY, Peggy DAMAS, Joao FERREIRA et Natacha BELLEZY

Secrétaire de séance : William LAFAY

Demande de l'ACCA de Trelins suite à vol et vandalisme

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'ACCA qui a été victime d'un cambriolage et de casse sur son local. En effet, les voleurs ont cassé le velux et pris quelques couteaux de découpe. Les dégâts ne sont pas couverts par son assurance et ni par celle du propriétaire du local. L'ACCA demande un soutien exceptionnel à la mairie pour aider à faire face à ces dépenses qui s'élèvent à 460 €. L'assemblée après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 220 € afin de couvrir la facture de réparation du velux.

Convention pour participation à la mise à disposition de vélos électriques

Monsieur le Maire explique que sur la commune de Bard les habitants peuvent louer un vélo électrique dont une partie de la location est prise en charge par la commune. Monsieur le Maire propose de lancer ce projet sur la commune de Trelins. Pour cela il a rencontré la société installée à Trelins « Parlons cycles » qui veut bien investir dans 5 vélos et lancer le projet avec la commune. Parlons cycles proposerait au départ 5 vélos électriques à la location au prix de 75€ par mois. A nous de définir l'aide financière que l'on souhaiterait apporter. On peut imaginer prendre en charge 25€ ou 50€ sur les 75€. Il faudrait définir également le nombre de vélos par foyer, la durée maxi, ... Cette participation pourrait permettre aux trelinois de découvrir le vélo électrique. L'assemblée échange sur le sujet. Le vote est très serré avec 4 voix contre le projet, 3 abstentions et 8 pour. Compte tenu du manque d'engouement, Monsieur le Maire propose de ne pas retenir cette idée.

Projet voirie

Monsieur Gaëtan Guillot demande aux élus de réfléchir sur la voirie à prévoir pour 2024, 2025 et 2026. Pour 2024, il nous reste 20 735 € de notre enveloppe sachant que notre enveloppe annuelle est de 40 096 € nous pouvons prévoir jusqu'à la fin du mandat environ 100 000 € de travaux.

Il a fait établir les devis suivants sur les voiries les plus endommagées :

Réfection de VC13 rue impasse des oeurs pour un montant de 83 428.62 € TTC
VC3 rue de l'église chaussée en enrobé noir pour 85 090.50 € TTC
VC3 rue de l'église : soit caniveaux en enrobé noir pour 35 000.79 € TTC
Soit caniveaux en enrobé rouge pour 35 879.91 € TTC
Soit caniveaux en béton CC2 pour 50 960.91 € TTC

L'assemblée ne se prononce pas et va réfléchir.

Sur le même sujet, Monsieur le Maire propose de prévoir pour l'an prochain, l'embauche d'une personne d'avril à septembre à mi-temps pour faire face à la surcharge de travail que Thierry ne peut assumer seul. L'assemblée est d'accord et même demande qu'on se renseigne pour l'embauche

d'un alternant auprès des écoles de Montravail, Chervé et Précieux. William sera l' élu référent pour cet employé.

Monsieur Alexandre Roche demande également si on décide de faire passer le tracteur de débroussaillage du Syndicat du Forez dans nos chemins. Il est décidé de faire d'abord couper par Thierry le maximum et ensuite de faire passer le SIF pour une coupe des parties hautes.

Désignation d'un élu référent forêt dans le cadre de la Charte forestière de LFa

Loire Forez agglomération a signé une charte forestière pour 3 ans le 3 février 2023, le but est d'améliorer la gestion des forêts et de faciliter les échanges avec les professionnels de la filière et les collectivités. Monsieur le Maire demande qui souhaite être le référent. Agnès PANGAUD se propose.

Désignation référent déontologue

Tout élu local peut désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local prévue au même article. Loire Forez agglomération propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat, M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université, spécialiste de déontologie de la vie politique et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Demande de Madame NEEL Christine pour acquisition de deux parcelles en limite de sa propriété

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame NEEL Christine domiciliée à Montbrison et propriétaire d'une maison 8 route du pigeonnier à Trelins. Elle sollicite l'achat de 383 m² de terrain à l'entrée de sa parcelle. Monsieur le Maire montre sur plan la partie concernée. L'assemblée refuse la vente à l'unanimité.

Approbation convention de mise à disposition gratuite par le Département de la Loire de la solution DETOXIO de l'entreprise Serenicity afin de se protéger des cyberattaques

Monsieur le Maire rappelle cette proposition du Département de la Loire et demande l'autorisation de signer la convention. L'assemblée approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer.

Approbation avenant n°1 de la convention service commun des secrétaires de mairie pour embauche d'une secrétaire de mairie volante par LFa

Monsieur le Maire explique que le service commun des secrétaires de mairie de LFa a décidé d'embaucher une secrétaire de mairie volante pour assurer les remplacements maladie, maternité et même pour vacances si nécessaire. Trelins étant adhérent à ce service, nous devons approuver l'avenant pris en ce sens. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Décision modificative prélèvement de 525 € pour hausse du taux de TH entre 2017 et 2020 et dépassement de 750 € au compte 2041512

L'Etat nous soumet à un prélèvement de 525 € pour la hausse du taux de la taxe d'habitation décidée par la commune entre 2017 et 2019. Ce jeu d'écritures nécessite une décision modificative afin de prévoir la somme au compte 739118. Monsieur le Maire propose de prélever les 525€ du compte 615221(entretien bâtiment).

De plus l'abondement à verser à LFa de 750€ dans le cadre du fonds de concours pour les fenêtres de la salle des fêtes nécessite également un transfert du compte 212 au compte 2041512.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

Information sur la fermeture du réseau cuivre par Orange

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Orange qui stipule que la commune ne sera plus desservie par le réseau cuivre à partir du 1^{er} janvier 2027. A cette date les services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. Nous vous rappelons que le raccordement à la fibre est gratuit pour toutes les habitations existantes en 2019.

Avancement du dossier d'aménagement de la salle des fêtes

Gaëtan Guillot a transmis le plan définitif de l'aménagement et demande aux élus de faire part de leurs remarques s'ils en ont. Il est décidé de demander deux devis par corps de métier. Sachant que l'ensemble de ces travaux ne devraient pas dépasser les 100 000 € HT, il n'est pas obligatoire d'établir un marché public.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique que les élus de Ste Foy St Sulpice n'ont pu participer au concours des élus pour un problème local et avaient déjà payé leur participation. Monsieur le Maire propose le remboursement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Alexandre ROCHE demande si le projet de PLUi a avancé. Gaëtan répond que nous n'avons aucun retour de LFa à ce jour, seul un état des lieux a été fait.

Nelly DUPUY rapporte la demande de certains administrés qui regrettent la circulation beaucoup trop rapide sur la rue des fontaines et l'emprunt des deux sens interdit par certains chauffeurs qui s'autorisent à déboucher sur le rond-point ce qui est extrêmement dangereux. La commission voirie se propose de réfléchir avec l'aménagement de chicanes. Cette solution ne serait pas très couteuse et reste probablement la plus efficace afin d'améliorer la situation.

Nelly DUPUY fait également part de la présence d'insultes écrites sur les jeux d'enfants dans le jardin public. Thierry se chargera de poncer le bois pour les faire disparaître.

Nelly DUPUY explique également que le conseil municipal d'enfants souhaite repeindre l'abri bus en bas de la rue du pressoir qui est tagué. Nelly va se rapprocher de Mme Peytour Véronique pour voir s'il serait possible de prévoir un atelier avec les enfants afin de réaliser une peinture sympa et avec quel budget.

Nelly DUPUY rappelle qu'elle a rdv avec la société Rondino pour prévoir l'aménagement du parcours de santé sur les terrains que l'on achète à l'indivision Lafay.

Gaëtan GUILLOT demande où en est justement l'achat de ces terrains. Carole répond que M. Dussaud a confirmé ce matin par mail qu'il était depuis ce jour en possession de toutes les pièces

signées par tous les indivisionnaires Lafay. Il va donc nous transmettre l'acte administratif dans la foulée.

William LAFAY explique la mise en place d'un composteur pour recycler les déchets alimentaires de la cantine. William explique qu'il a suivi une formation pour cette mise en place et que Annie Cartalas et Thierry devront en faire de même.

Agnès PANGAUD constate que la salle des fêtes mériterait plus d'attention. Elle trouve que le bâtiment n'est pas très bien entretenu et que la vaisselle n'est pas régulièrement mise à niveau. Elle demande si on ne pourrait pas embaucher une personne de Trelins pour effectuer ce travail de ménage et de suivi. Monsieur le Maire lui rappelle que le ménage est assuré par le personnel de MOD sur notre demande. Quand les travaux d'aménagement seront faits nous envisagerons peut-être de faire appel à une société de nettoyage. Pour l'instant Monsieur le Maire propose à Agnès effectivement de prévoir un moment pour recompter la vaisselle.

Michel CELLIER explique que l'arrosage automatique a été installé il y a plusieurs années autour de l'auberge mais est raccordé sur l'eau potable. Il propose donc d'acheter une pompe, de la positionner dans le local poubelle réservé à l'auberge et de la raccorder au lavoir afin d'utiliser l'arrosage automatique en place. Michel Cellier explique que ce projet est facilement réalisable et ne demande qu'un faible investissement. L'assemblée approuve et charge Michel de présenter le devis de l'installation.

Peggy DAMAS demande si on continue la stérilisation des chats. Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà dépensé plus de 1 000 €. William Lafay va demander à nouveau à l'Association Brigitte Bardot si la commune peut bénéficier de la prise en charge totale de stérilisation.

La séance est close et levée à 21 h 00
Fait à Trelins, le 13 septembre 2023

A. PALMIER, Maire,

William LAFAY, secrétaire,

